



REVISION FONCIERE CHRONIQUE D'UN GACHIS ANNONCE

Après avoir testé en 2011 dans 5 départements la possibilité technique d'opérer une révision des valeurs locatives, la DGFIP a reçu le feu vert politique pour lancer, en grandeur réelle, cette fois, cette opération.

Cantonnée dans un premier temps aux locaux professionnels, les conséquences dans les rôles devraient apparaître dès 2016.

Cette révision a été « vendue » par la DGFIP à la Haute Assemblée en prenant soin d'occulter l'état des services, la décrépitude des structures et la capacité réelle à pouvoir absorber un tel chantier, faute d'emplois suffisants.

Déjà fortement ébranlés par les suppressions d'emplois (rien qu'en 2013, 2062 à la DGFIP dont 26 dans les Côtes d'Armor) et les conditions de travail dégradées, les agents ne font déjà plus face aux tâches quotidiennes ; impossible d'imaginer que ceux-ci soient en mesure d'absorber une telle masse de travaux.

Dans le département, ce sont 29 000 locaux professionnels concernés (dont 19000 pour le seul site de Saint-Brieuc qui regroupe les secteurs de Loudéac (pour la partie professionnelle) et Paimpol) pour lesquels chaque propriétaire recevra une déclaration à remplir, à charge pour lui de mesurer lui même les surfaces de son local professionnel et d'en déterminer la catégorie.

D'ores et déjà les services sont assaillis de coups de téléphone d'usagers effarés de devoir eux mêmes assurer une mission qui auparavant incombait à l'administration

La CGT Finances Publiques a eu l'occasion de lire les remontées de certains départements expérimentaux : le constat est sans appel. Les difficultés soulevées par une telle entreprise dans un cadre dégradé (structures trop faiblement dotées en emploi, déperdition de compétences suite à la réforme CDI/CDIF) ont été clairement démontrées. Bref, le scepticisme des départements expérimentateurs est évident.

Qu'importe, puisque le rapport final remis au sénat, fait l'impasse sur ces remarques. Le bilan officiel s'avère malgré tout « un vrai succès »!!!

Aujourd'hui, l'échec patent de la réforme CDI/CDIF n'est plus à démontrer. La fuite des compétences, la perte de mémoire cadastrale qu'elle a provoqué dans les services, aggravées par les suppressions massives d'emplois ne font qu'accentuer les craintes et interrogations des agents sur la capacité à faire face à une telle quantité de travail supplémentaire.

La CGT Finances Publiques considère que la Direction générale doit assumer ses choix : la révision foncière, tout comme la fusion, n'est pas une demande des agents ; ils n'ont donc pas à en subir les conséquences les plus néfastes.

La révision foncière est menée à effectifs en baisse constante.

Bien que la DGFIP se réfugie derrière l'alibi technologique (automatisation à outrance de toutes les tâches) pour minimiser l'ampleur des travaux à mener, la situation des services est alarmante.

En effet, l'administration va collecter une masse énorme de données ; certaines ont certes un rapport direct avec la révision foncière, mais une quantité non négligeable d'informations récoltées devra également être exploitée par les agents (changements d'affectation de locaux professionnels en locaux d'habitation et inversement par exemple).

Dès lors, qui se chargera de ce travail ? Qui se chargera du contrôle fiscal des données ainsi récoltées ? Qui sera chargé de la saisie des informations qui n'auront pu faire l'objet d'un traitement automatisé ?

L'ensemble de ces travaux, tout comme la révision foncière elle-même d'ailleurs, n'a jamais fait l'objet d'aucun chiffrage. L'administration ne se préoccupe absolument pas de savoir comment seront abordés les charges de travaux supplémentaires pour l'ensemble des services impactés (CDIF, SIE et SIP).

Aujourd'hui, la CGT Finances Publiques doute très fortement des capacités de la DGFIP à mener des travaux d'une telle ampleur, en assurant une qualité et une justice fiscale minimales, tant ses moyens sont diminués.

Les collectivités locales ont légitimement vocation à disposer d'un potentiel fiscal assis sur une situation claire, à jour et représentant la réalité.

De toute évidence, cette révision s'engage sans les moyens indispensables à tous niveaux.

La CGT Finances Publiques considère que la Direction générale doit assumer ses choix : Les agents n'ont pas à subir les conséquences néfastes d'une opération de révision lancée au moindre coût.

Elle exige que la Direction Générale attribue tous les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission.

La CGT Finances Publiques des Côtes d'Armor exige l'arrêt des suppressions d'emploi.